

Conférence générale

GC(48)/RES/5

Date : Octobre 2004

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Quarante-huitième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour
(GC(48)/25)

Budget de l'Agence pour 2004 – ouverture de crédits supplémentaires

Résolution adoptée le 24 septembre 2004 à la neuvième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant la recommandation du Conseil des gouverneurs concernant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget ordinaire pour 2004 pour que l'Agence puisse financer sa part des mesures de renforcement de la sécurité au Centre international de Vienne et des mesures correspondantes pour ses bureaux et laboratoires hors de Vienne,

1. Décide, pour financer les mesures de renforcement de la sécurité, d'ouvrir, au titre du programme sectoriel 7 (Politiques et gestion générale) des crédits au budget ordinaire pour 2004 d'un montant de 4 825 000 dollars, au taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar, en sus des crédits d'un montant total de 268 534 000 dollars prévus par la résolution GC(47)/RES/2 ;
2. Décide également que l'ouverture de ces crédits sera financée par des contributions supplémentaires des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar, à 4 825 000 dollars (4 453 000 euros), qui seront calculées selon les quotes-parts de base pour 2004 approuvées par la Conférence générale dans sa résolution GC(47)/RES/6.

FORMULE D'AJUSTEMENT EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

Chapitre budgétaire 7 :

Politiques et gestion générale	<u>000 000</u>	+	<u>(4 453 000 /R)</u>
TOTAL	<u><u>000 000</u></u>	+	<u><u>(4 453 000 /R)</u></u>

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU pendant la période de mise en œuvre.